

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité à la chasse : un rapport sénatorial sous la forme d'un « mille feuille » de contraintes inadaptées et irréalistes

14 septembre 2022 à Issy-les-Moulineaux

Après 11 mois de travail, la mission sénatoriale sur la sécurité à la chasse vient de rendre son rapport et formule 30 propositions. La FNC dénonce un catalogue de mesures totalement à charge contre la pratique de la chasse populaire, avec des mesures franchement inutiles car déjà mises en œuvre par les Fédérations des chasseurs, une série de mesures démagogiques et volontairement anti-chasse destinée à l'opinion publique et enfin des mesures particulièrement contraignantes mais peu efficaces.

Rien ne manque dans ce parfait manuel à usage des anti-chasse. Même si « le jour sans chasse au niveau national », n'est pas retenu en tant que tel, la proposition 21, « permet aux préfets de limiter les jours et horaires de chasse pour assurer la sécurité des personnes » ! Autant dire que ce nouveau rôle d'arbitre du préfet pour des motifs de sécurité des personnes risque d'être particulièrement exposé. Et, pour satisfaire les plus ultra, la tentation sera grande d'interdire la chasse !

Pour la FNC ce rapport est profondément choquant car il fait le grand écart entre le constat très pragmatique et positif énoncé par les sénateurs et les mesures à charge. Pour rester dans le médiatiquement correct, les rédacteurs ont cédé aux élucubrations anti chasse des élus Verts et de la France Insoumise, en oubliant leur bon sens d'élus représentant les territoires ruraux.

Dans ce rapport il est affiché clairement que la chasse « représente une part marginale de l'accidentologie de la vie courante ou de pratique sportive avec 4 % des accidents ». Les sénateurs reconnaissent que la chasse est « 10 fois moins meurtrière que la montagne », qu'il y a 20 000 morts par an, par suite d'accidents domestiques de la vie courante dont plus de 400 noyades et que même le vélo et la trottinette provoquent beaucoup plus de morts par an. Malgré ce constat et cette comparaison réaliste, les auteurs de ce rapport, par méconnaissance ou dogmatisme, font des préconisations disproportionnées et irréalistes. Ce catalogue de mesures est d'autant plus choquant, qu'il s'appuie sur un constat qui fait l'éloge de l'efficacité des Fédérations des chasseurs en matière de sécurité. Les sénateurs rappellent même que notre activité est « l'un des principaux loisirs des Français » et



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

confirment la très forte baisse des accidents à la chasse depuis 20 ans, avec 74% de baisse des accidents mortels (8 l'an dernier). Ils ajoutent que les collisions avec les animaux sauvages causent plus de victimes que la chasse, que l'alcool n'est que très rarement en cause dans les accidents de chasse et que les poursuites judiciaires sont systématiques dès lors qu'il y a un accident.

Les sénateurs font aussi le constat que depuis 2014, le permis de chasser totalise 30 % d'échecs parmi les candidats, ce qui montre l'exigence de ce volet pratique à la sécurité qui est, en plus, éliminatoire.

Pour conclure, ils considèrent que la législation a fortement été renforcée en matière d'armes et de sécurité publique avec un service d'information sur les armes (SIA) et le fichier des interdits d'armes (FINIADA).

Jamais, dans les recommandations des sénateurs, ne sont abordés les enjeux financiers et organisationnels pour les chasseurs et le monde de la chasse. La FNC défend une chasse populaire. Ces recommandations vont à l'encontre de ce principe. Toutes ces mesures, si elles étaient appliquées, engendreraient une diminution significative du nombre de chasseurs dans nos territoires ruraux et coûteraient des dizaines de millions d'euros aux chasseurs. Cela ne serait pas sans conséquence sur les missions de service public et d'intérêt général qui sont de leur responsabilité.

La FNC dénonce ce « mille-feuille » d'obligations qui viennent souvent en doublon de celles déjà existantes. On peut s'interroger sur le fait qu'il n'y ait pas, dans ce rapport, la moindre évaluation des actions nouvelles de sécurité à la chasse demandées par la FNC et qui ont été votées dans la loi de 2019. Rappelons que c'est la FNC qui a souhaité inscrire l'obligation faite à tous les chasseurs, tous les 10 ans, de suivre une formation. Elle consiste en une remise à niveau de leurs connaissances sur la sécurité. Depuis son lancement, 105 000 chasseurs ont été formés. Peu de pratiques dites de loisir peuvent se prévaloir d'un tel dispositif qui témoigne du sens des responsabilités des chasseurs.

De la même façon, la signature de chartes d'engagements avec les autres utilisateurs de nature est juste citée comme si rien n'était fait alors que le dialogue est intense et constructif entre la FNC, l'Alliance des Sports et Loisirs de Nature et d'autres Fédérations, et aboutira prochainement à des propositions concrètes.

La FNC n'a pas attendu le lancement de cette mission sénatoriale pour agir.

Pour Willy Schraen, président de la FNC : *« Les opposants à la chasse en rêvaient, les sénateurs de la mission parlementaire l'ont fait ! Ce rapport sur la sécurité à la chasse avec ses 30 propositions liberticides a oublié d'en mentionner une 31^{ème} : interdire tout*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

bonnement la chasse ! Ce qui reviendrait au même et serait plus sincère de la part de ces sénateurs, sous influence des anti-chasse. Ce rapport est un parfait manuel pour nos opposants qui font de leurs propositions d'interdiction des activités rurales un fonds de commerce électoral. Pourtant nous n'avons pas attendu les sénateurs pour agir pour une meilleure sécurité pour les chasseurs et les non-chasseurs, ni pour améliorer de nombreux points sécuritaires de notre pratique. Les chiffres parlent d'eux même et chacun sait que la FNC a été à l'initiative de la mise en place de la formation décennale de tous les chasseurs sur ces enjeux de sécurité. Cet acharnement du politiquement correct, sous couvert de sécurité à la chasse, augure des heures sombres pour toutes les activités rurales notamment si les contraintes imposées aux chasseurs sont aussi imposées à toutes les activités sportives et de loisirs qui engendrent plus de morts que notre activité. Contrairement à ce qu'affirment les sénateurs dans leur catalogue de contraintes, il est tout à fait possible de promouvoir la notion de respect de la propriété privée, le concept de libertés individuelles et la sécurité dans la nature pour tous ».

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France près de 5 millions de personnes dont 1,03 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

